Trente-quatrième Année. — N 63 UN NUMERO : 15 CENTIMES. LUNDI 4 MARS 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienn 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 3 MARS 1889

NOUVELLES DU JOUR

Les conseils de ministres

Paris, 3 mars, 12 h. 15 matin. — C'est sur le désir exprimé par le président de la République que tous les conseils des ministres auront désormais lieu sous sa présidence à l'Elysée.

M. Carnot a voulu ainsi suivre de plus près la direction des affaires publiques, étant donné surtout qu'on prévoit, pour ce temps-ci, une action gouvernementale très belliqueuse. Telle est, du moins, l'explication donnée par des officieux.

Les votes des députés du Nord

Paris, 2 mars. — MM. Tyrstram, Pierre Legrand et Lecomte ont voté l'ordre du jour de confiance; tous les autres députés du département du Nord ont voté contre.

Un nouveau cabinet Crispi

Rome, 3 mars. — Le roi a chargé M. Crispi de former un nouveau cabinet.

Un combat au Maroc

Alger, 2 mars. — On mande de Tlemcen qu'un combat a eu lieu sur le territoire marocain, à proximité de notre frontière, entre les deux tribus Mehaia et Angad. Les Mehaia ont été victorieux. Comme ils semblaient vouloir poursuivre les Angad, les autorités militaires placées près de la frontière ont pris les mesures nécessaires pour opérer le désarmement immédiat des contingents qui pourraient être refoulés sur le territoire Algérien.

Graves nouvelles du Tonkin

Le *Temps* reçoit ces graves nouvelles du Tonkin :

« Les premiers renseignements sur les mouvements de la colonne Borgnis Desbordes sont parvenus à Hanoï le 20 janvier. Le 17 le général a attaqué les Chinois à Cho Mai; le combat commencé à huit heures du matin ne s'est terminé qu'à deux heures de l'après midi.

« L'ennemi a été refoulé de position en position sur une distance de six kilomètres. Nos pertes ont été assez élevées : un officier tué, le capitaine d'artillerie Gardère, ancien officier d'ordonnance du général Niumes; 6 officiers blessés 12 hommes tués et 60 blessés. Tels sont les chiffres qu'on donnait à Hanoï lors du départ du courrier. »

La « Petite France »

Paris, 2 mars. — La *Patrie* annonce que la *Petite France*, de Tours, qui a paru dernièrement, comme l'on sait, à M. Wilson, est sur le point de disparaître.

Une lettre de M. Clovis Hugues

Paris, 2 mars. — M. Clovis Hugues, député des Bouches-du-Rhône, vient d'adresser la lettre suivante à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie française :

« Monsieur le secrétaire perpétuel,

» Je viens de lire dans divers journaux que l'Académie française, en sa séance d'hier, a décidé de décerner une récompense de 2,000 francs à l'auteur d'une pièce de vers inscrite au numéro 102 du dernier concours avec cette devise : « Travaillez, prenez de la peine. »

» Je lis également dans la même note que l'enveloppe contenant le nom de l'auteur ne serait ouverte que sur la demande du lauréat. J'ai l'honneur de vous déclarer que je suis l'auteur de la pièce et que j'autorise l'Académie à ouvrir l'enveloppe.

» J'avais accouru au dernier moment, dans un coup d'improvisation et sans autre espoir que de servir encore une fois dans le sujet imposé par l'académie l'idée socialiste qui est la grande idée du siècle.

» Vous venez de me prouver que c'est à l'académie comme dans l'Evangile, puisque les derniers arrivent les premiers; et il ne me reste plus qu'à vous remercier pour l'idée et pour le lauréat.

» Agréez, monsieur le secrétaire perpétuel, etc.

» CLOVIS HUGUES. »

Le ministre des colonies

Paris, 2 mars. — On a vu que le Conseil des ministres a décidé aujourd'hui la création d'un ministère spécial des colonies.

Bien que le titulaire ne doive être désigné que jeudi, il paraît dès aujourd'hui probable que c'est M. de Lanessan qui sera le premier ministre des colonies.

Le préfet de police

Paris, 2 mars. — Malgré tous les démentis plus ou moins officieux, nous pouvons affirmer que le préfet de police, M. Lozé, sera compris dans le mouvement que prépare M. Constans.

Il est de plus en plus question pour ce poste de M. Pichon, député de la Seine, qui choisirait pour secrétaire général un de nos confrères, membre du conseil municipal de Paris.

Les désordres en Hongrie

Budapesth, 2 mars. — Des démonstrations bruyantes ont été renouvelées hier dans les rues de Budapesth.

La foule a été faire un vacarme épouvantable devant les habitations des députés Monnich et Banscach et du secrétaire d'Etat Matlekatich.

Dix arrestations ont été opérées.

Validation de l'élection de la Seine

Paris, 2 mars. — La sous Commission parlementaire du 6e bureau, chargée de l'examen de l'élection de M. Boulanger dans la Seine, vient de conclure à la validation de cette élection.

M. Million est nommé rapporteur.

L'extradition de Meyer

Paris, 2 mars. — Il est inexact que la demande d'extradition contre Jacques Meyer ait été abandonnée; les dossiers concernant cette affaire n'ont pas été transmis au ministre de la justice.

M. Spuller poursuit les négociations en vue d'obtenir du gouvernement belge l'extradition de Meyer.

Le désarmement général

Le premier numéro du journal le *Désarmement*, dont le titre indique le programme, a reçu de M. Gladstone et de M. Castelar les lettres suivantes :

« Monsieur,

» Le comité formé à Paris dans le but d'empêcher que l'Europe ne soit bientôt un camp militaire a mes plus chaudes sympathies.

» Ce serait même à regret que je ne profiterais pas de l'occasion que vous m'offrez d'affirmer à ce sujet des principes auxquels j'ai voué ma vie d'homme politique. Et je vous adresse de ma coopération personnelle si mon âge n'était pas aussi avancé et mes engagements vis-à-vis de mes fonctions aussi impérieux,

» Peut-être serez vous bien aise de savoir que, déjà en 1842, alors que les armements de l'Europe n'égalaient pas même le tiers de ceux d'aujourd'hui, sir Robert Peel, premier ministre au Parlement, les trouvait déjà excessifs et dangereux pour la paix.

« Que ne dirait-il pas aujourd'hui des effroyables contingents qu'entretient à grands frais l'Europe?

» Daignez agréer, etc. » GLADSTONE. »

M. Castelar oppose, avec son éloquence ordinaire, les monstruosités des luttes futures avec les admirables progrès de ce siècle, qui auraient pour seul résultat logique la fin de la guerre.

Voici l'idée principale de sa lettre :

« Qu'on regarde l'Europe. Elle soutient, à cette heure, un contingent de *dix millions* d'hommes, dont une moitié n'a qu'un désir : se ruer sur l'autre pour l'égorger.

» Voilà où nous en sommes au milieu de cette culture et de ce développement intellectuel auxquels on a pu s'élever dans cette dernière partie de notre siècle.

» Qu'ont fait les hommes aux premiers âges pour se constituer en familles, en cités, en Etats? Ils ont compris la nécessité d'organiser des tribunaux, dont la mission fut d'aplanir les difficultés que les passions auscitaient entre eux; ces tribunaux, ils en ont fait l'arbitre de leur destinée.

» Nous ne voulons rien autre chose. Ce que les individus font, que les nations le fassent dans le même but de jouir ensemble des bienfaits de la paix féconde.

» Comment y aboutir? Par le désarmement général de l'Europe, avec lequel commencera la tranquillité du monde et l'avènement du règne de Dieu parmi les hommes. »

Un fait grave

Un de nos confrères raconte un fait des plus graves qui se serait passé au 4e chasseurs à cheval, à Saint-Germain. Un jeune soldat aurait été brutalisé à un tel point qu'il en est mort.

LA DISSOLUTION

de la « Ligue des Patriotes »

Paris, 2 mars.— Aucune nouvelle descente de justice n'a eu lieu, aujourd'hui, dans les bureaux du *Drapeau* et de la Ligue des Patriotes, 9, place de la Bourse. Les bureaux ont été ouverts comme d'habitude.

M. Déroulède y a reçu ce matin un certain nombre de personnes qui venaient verser leurs cotisations ou se faire inscrire à la Ligue.

M. Athalin, juge d'instruction, continue l'examen des pièces saisies.

Le « Clairon »

Paris, 2 mars. — On annonce pour demain, l'apparition d'un nouveau journal, le *Clairon*, organe des patriotes, sous la direction de MM. Gaillan et Pierre Richard, vice-président et secrétaire-général de la Ligue.

Les prospectus distribués à foison à Paris exposent ainsi le programme du nouveau journal :

« Le *Clairon* sonnera l'appel au combat pour la République contre la vermine parlementaire.

» *Notre but:*

» Il y avait en France une association d'hommes au cœur généreux qui s'était donnée pour tâche le relèvement de la patrie.

» Cette association dont l'idée première avait germé dans le cœur d'un poète soldat, avait du premier coup comme par magie groupé en un faisceau admirable de cohésion et d'énergie tout ce que la France du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest compte d'enthousiasme et de désintéressement; c'était la Ligue des Patriotes.

» Un gouvernement d'ilotes, assemblées fantoches, vingt fois soufflétés par le suffrage universel et dont on ne saurait dire s'ils sont plus odieux ou plus ridicules a osé porter la main sur elle et sur son chef aimé Paul Déroulède.

» C'en est assez!

» Puisque ces démons deviennent des forcenés, puisque non contents de briser, de fouler aux pieds, les liens sympathiques qui nous unissaient à la Russie, cette nation amie qui en 1875 nous évita les horreurs d'une deuxième invasion; puisque les continuateurs de Jules Ferry persécutent, arrêtent, emprisonnent tout ce qui peut porter ombrage à Bismarck;

» Nous levons le drapeau de la révolte légale.

» Devant les renards et les loups cerviers parlementaires, devant les perquisitionneurs qui traînent les patriotes en tributaires de leur bassesse, nous dressons cette humble et cependant triomphante feuille.

» Elle sera, malgré eux, quand même, le trait d'union entre les ligueurs qu'ils croient avoir abattus.

» Nous y soutiendrons la cause nationale méconnue et nous les prévendrons bien, puisqu'ils sont entrés dans la voie de la violence qu'il leur faudra aller jusqu'au bout car nous irons nous jusqu'au bout de notre droit. » *La Rédaction.* »

Les mesures de rigueur contre la Ligue

Paris, 2 mars. — M. Mougeun, commissaire de police du quartier, a été chargé par le préfet de dissoudre toute espèce de réunion qui serait tentée au siège de la Ligue, si plus de vingt personnes y prennent part.

Le ministre de l'intérieur a envoyé des instructions aux préfets, les invitant à disperser, même par la force, tous les comités ou sous comités de la Ligue des patriotes qui pourraient fonctionner dans leurs départements respectifs.

Un nouveau local

Paris, 2 mars, 10 h. 15. — Les membres de la *Ligue* ont continué à affluer cette après-midi place de la Bourse.

M. Déroulède a prescrit aux chefs des sections d'organiser de nombreuses réunions privées comprenant moins de vingt membres.

La Ligue cherche un nouveau local, le propriétaire refusant de renouveler le bail dans la crainte de responsabilité.

Il est probable qu'elle se réunira provisoirement dans les bureaux du *Drapeau* ou du *Clairon*. Il paraîtrait que les registres contenant les adresses de deux cent quarante mille adhérents ont échappé aux recherches. Cinq mille seulement aurait été saisis.

***

Paris, 3 mars, 1 h. matin. — On dit que, parmi les cinq mille lettres saisies à la *Ligue des Patriotes*, un grand nombre émanent, non seulement de fonctionnaires civils, mais d'officiers subalternes et aussi d'officiers supérieurs.

Le gouvernement se préoccuperait déjà de la question de savoir s'il est possible d'appliquer, aux chefs du boulangisme, l'article 208 sur les tentatives d'embauchage.

Naturellement, c'est à titre d'information que nous vous envoyons ce bruit choisi parmi les bruits si nombreux et si divers qui circulent.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du samedi 2 mars

Présidence de M. MÉLINE, président.

RÉPONSE DE M. TIRARD

M. Tirard, président du Conseil, monte à la tribune.

Il boit dans le verre de M. Laguerre (Rires.)

M. Tirard est tout décontenancé de ces rires.

INCIDENT

M. Tirard.—L'honorable M. Laguerre... (Rumeurs au centre.— Les bancs boulangistes protestent violemment.)

M. Clovis Hugues. — Ce sont les Wilsons du centre.

M. Chevillon.— Et Wilson est-il honorable. (Applaudissements à droite. Agitation.)

M. Bouvattier est rappelé à l'ordre.

M. Tirard. — Je me contenterai de répondre au côté politique de la question, laissant à M. le garde des sceaux le soin de répondre au côté juridique.

On a dit que les mesures dont il s'agit déshonorent ceux qui les ont prises; on n'est jamais déshonoré quand on remplit son devoir.

Et je ne crois pas plus déshonoré aujourd'hui, que lorsque j'ai décidé que le général Boulanger ne pouvait rester à la tête de l'armée française. (Applaudissements au centre.)

Le document qui fait l'objet des poursuites contenait la plus odieuse, la plus infâme calomnie contre le Gouvernement. (Applaudissements au centre.)

Aussi le gouvernement n'a pas hésité à saisir la justice, et le ministre de l'intérieur a fait cesser la tolérance dont jouissait la Ligue des Patriotes, cette association qui marche d'accord avec tous les ennemis de la république (Nouveaux applaudissements au centre et à gauche. Protestations sur les bancs boulangistes.)

Cette association, qui pactise avec les prétendants pour détruire nos institutions, devait cesser d'exister, (Applaudissements prolongés au centre) et en agissant ainsi, le gouvernement a été fidèle à sa déclaration de l'autre jour.

Ici M. Tirard hésite.

Une voix à droite. — Il ne s'en rappelle déjà plus.

M. Tirard. — Sa déclaration où il disait que son plus impérieux devoir était de déjouer et de punir, au besoin, les entreprises des factieux. (Vifs applaudissements au centre.)

La Chambre et le pays peuvent être assurés que le gouvernement ne faillira pas à ce devoir.

Nous ne reculerons ni devant les clameurs, ni devant les injures, ni devant les menaces. (Double salve d'applaudissements à gauche et au centre.)

M. Tirard reçoit les félicitations des membres du centre qui se pressent autour de lui.

Par contre, à l'extrême-gauche une nouvelle altercation et des plus violentes éclate entre MM. Chevillon, Daumas et autres.

M. Méline. — La parole est à M. le Garde des sceaux.

RÉPONSE DE M. THÉVENET

M. Thévenet, garde des sceaux. — J'ai à m'expliquer sur les poursuites ordonnées par le gouvernement.

Ces poursuites ont donné lieu à une certaine crainte car si elles étaient aussi offensives qu'on le prétend, on ne s'en inquiéterait pas si fort (Rires ironiques sur les bancs boulangistes.)

Les poursuites ont été ordonnées, et une information a été ouverte, en vertu des articles 81 et 232.

On ne peut en connaître encore le résultat : le juge d'instruction agit, dans sa complète indépendance. (Ah! ah!) Si M. Laguerre a le réquisitoire, il a dû remarquer que l'information était requise contre deux personnes et tous autres.

M. Laguerre pourra donc être compris dans les poursuites (Bruit. — Exclamations. — Agitation) et il le sera à l'heure que la justice choisira, et non pas selon son bon plaisir.

La Ligue des Patriotes porte un titre menteur, j'ai le droit de le dire. (Bruit.)

Les regards se tournent vers la tribune diplomatique : M. de Munster, ambassadeur d'Allemagne, impassible, se caresse la moustache.

MM. Laguerre et Le Hérissé se lèvent et protestent vivement contre les paroles de M. le Garde des sceaux.

Au centre, des nombreux cris : « A la porte! à la porte!

M. Le Hérissé. — Je m'honore de rendre ici hommage au patriotisme de mon ami Déroulède.

M. Thévenet, garde des sceaux. — Eût-il, à un moment donné, la Ligue a pu avoir un caractère élevé, elle a changé complètement.

Sous ce titre hypocrite (Applaudissements au centre), elle cache une organisation destinée à élever un homme sur le pavois. (Mouvements divers).

Une violente agitation règne sur les bancs de l'extrême gauche.

M. Méline rappelle à l'ordre M. Le Hérissé.

M. le Garde des Sceaux. — Le véritable caractère de la Ligue sera mieux connu dans quelques jours, quand l'information sera terminée (on hoûte) et à ce moment, si vous le voulez, nous lèverons tous les masques. (Sensation).

On a osé dire que cette organisation illégale serait quand même continuée.

M. de Cassagnac. — Comme les autres!

M. le Garde des sceaux. — Eh bien! je prends l'engagement de ne pas tolérer cette infraction aux lois, de faire respecter la loi, toute la loi envers et contre tous. (Mouvement. Applaudissements au centre et à gauche.)

M. Laguerre. — Le même acte reproché au manifeste de la Ligue a été commis à l'unanimité par la Chambre; c'est pour ce motif, sans doute, que le ministre a arrêté les dépêches envoyées en Russie, dépêches dont il voudra bien opérer le remboursement.

M. Tirard qui paraît ignorer ce détail, se retourne vers M. Constans qui lui fait signe que oui.

M. Laguerre.— Il les a arrêtées, afin que la délibération de la Chambre parvînt en Russie avant les dépêches de la Ligue des patriotes.

Les patriotes russes ne s'y trompèrent pas. (Au centre : oh non! ironiquement.

Une voix à gauche. — Ils ne vous connaissent pas!

Voix à droite. — Ils vous connaissent trop!

M. Laguerre. — M. le président du Conseil ajoute que la Ligue des Patriotes est une association dite républicaine (oui! oui! au centre), plusieurs membres du gouvernement, le président de la République lui-même en ont fait partie.

Le magistrat instructeur a trouvé les carnets de MM. Rouvier, Fallières, Waldeck Rousseau. (Bruit à gauche, rires à droite.)

M. Tirard fait des gestes de dénégation.

M. Rouvier se lève et s'écrie avec de grands gestes :

Je n'ai jamais voulu mettre mon pays sous la tutelle d'un César sous la botte d'un soldat.

Au temps où j'ai fait partie de la Ligue, elle ne faisait pas de politique. (Bruit. M. Méline agite violemment sa sonnette.)

M. Laguerre. — M. Rouvier et ses amis étaient avec la Ligue, quand ils espéraient en faire un instrument politique. (Applaudissements à droite. Bruit au centre.)

La Ligue, fidèle à la politique de Gambetta, a refusé de suivre celle de M. Jules Ferry.

Si elle suit celle de M. le général Boulanger, ce n'est pas pour établir une chimérique dictature, c'est pour rendre au pays le plus grand, le plus signalé des services, en le débarrassant de vous tous (Applaudissements à droite.)

J'accepte le rendez-vous que me donne M. le Garde des sceaux.

Je persiste à penser que, du moment où l'inculpation résulte seulement de la publication du document en question, il aurait dû être aussi poursuivi.

Je dépose l'ordre du jour suivant :

L'ordre du jour de M. Laguerre

« La Chambre estimant que la justice doit être égale pour tous, passe à l'ordre du jour. » (Très bien! sur divers bancs).

Discours de M. A. de La Forge

M. Anatole de La Forge. — J'ai été président de la Ligue des Patriotes, et je proteste contre le caractère de Ligue opportuniste qu'on a voulu lui donner. (Rires).

Avant d'accepter cette présidence, j'ai déclaré que je ne voulais entrer dans la Ligue que si elle n'appartenait à aucune série.

J'ai donné ma démission le jour où M. Déroulède a arraché un drapeau rouge à Levallois Perret (Stupéfaction générale. — Agitation) et j'ai été autrefois aux élections dernières de voir le nom de M. Déroulède sur une liste opportuniste.

On ne peut pas accuser la Ligue d'avoir été opportuniste, elle a été une ligue nationale, une ligue de défense contre l'étranger, contre les Allemands (Mouvements divers. — Emotion.)

Tout le monde se tourne vers la tribune diplomatique où M. de Munster, qui a entendu les paroles de M. de La Forge, cause avec une dame âgée placée à ses côtés.

L'ordre du jour de M. Mérillon

M. le Président. — J'ai reçu un ordre du jour de M. Mérillon, ainsi conçu.

« La Chambre, confiante dans l'énergie, la fermeté du gouvernement pour faire appliquer la loi, et réprimer les entreprises des factieux, passe à l'ordre du jour.

DÉCLARATION DE M. MILLERAND

M. Millerand. — Je ne pourrai voter ni l'ordre du jour de M. Laguerre ni celui de M. Mérillon.

Dans la lutte engagée entre le parti républicain d'une part, la fraction boulangiste et les monarchistes d'autre part, le parti républicain ne doit employer que ses propres armes.

Je refuse donc au cabinet actuel, comme je l'aurais refusé à celui de M. Floquet, des moyens de gouvernement qui me paraissent mauvais. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Il ne faut pas faire dire au pays qu'il y a un article du code pénal qu'on a laissé dormir jusqu'à présent et qu'on réveille pour les besoins de la cause.

L'article 291 a toujours été condamné par le parti républicain; on n'a pas droit de le reprendre.

DÉCLARATION DE M. FLOQUET

M. Floquet (Mouvement d'attention). — Je tiens à expliquer mon vote.

Je voterai l'ordre du jour de M. Mérillon.

Le parti républicain ne doit abandonner aucun de ses principes. L'article 291 doit disparaître de nos lois.

Mais on ne pourrait l'abroger qu'en réservant des dispositions contre les entreprises attentatoires à la République.

Le gouvernement a raison de frapper aujourd'hui une association qui a pour principal objet de fournir des gardes du corps à un adversaire de la République. (Applaudissements au centre.)

M. Cunéo d'Ornano. — Il y a ici un homme qui a dit que l'article 291 était tombé avec l'Empire; cet homme, c'est M. Floquet (Très bien! à droite.— Bruit à gauche.)

M. Floquet. — Sous l'assemblée nationale, j'ai demandé au garde des sceaux d'alors, M. Dufaure, si cet article 291 devait être considéré comme abrogé.

Sur sa réponse négative, je me suis associé à une proposition ayant pour objet cette abrogation, mais il a été entendu que cette abrogation laisserait substituer certaines dispositions et il aurait toujours été possible d'atteindre une association telle qu'est aujourd'hui la Ligue des patriotes (très bien à gauche, bruit à droite.)

M. Cunéo d'Ornano. — Je demande la parole.

Cris. — La clôture!

M. Cunéo d'Ornano insiste.

M. Méline entame une longue discussion avec plusieurs députés du centre, notamment M. Lorenchet.

Les cris de la clôture! redoublent.

Le président désespéré casse son coupe-papier à force de frapper.

Le tumulte dure dix minutes et M. Cunéo d'Ornano est forcé de renoncer à la parole.

La clôture est prononcée.

LES ORDRES DU JOUR

M. Laguerre. — Je demande la priorité pour mon ordre du jour.

M. Crémieux. — Je demande l'ordre du jour pur et simple.

M. le Président du Conseil. — Le gouvernement repousse l'ordre du jour pur et simple et n'accepte que l'ordre du jour présenté par M. Mérillon. (Mouvement).

Il est procédé au vote de l'ordre du jour pur et simple qui a toujours la priorité de droit.

Pendant le scrutin, l'agitation est extrême; l'hémicycle est envahie.

Les groupes se forment : on commente vivement les incidents qui viennent de se produire.

Les députés boulangistes tiennent un conciliabule très animé.

M. le président proclame le vote.

Votants 576.

Majorité absolue. 289.

Pour l'adoption, 218.

Contre, 358.

L'ordre du jour pur et simple est donc repoussé à 140 voix de majorité.

L'ordre du jour de M. Cunéo-d'Ornano

M. Cunéo d'Ornano. — J'ai l'honneur de déposer l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, s'associant aux principes développés par M. Floquet à l'assemblée nationale...

M. Floquet. — Ce n'est pas moi qui fait la loi.

M. le Président. — Votre formule n'est pas acceptable. Un ordre du jour ne peut dégénérer en question personnelle. (Bruit à droite.

M. Cunéo d'Ornano. — Je n'en ai pas moins le droit de faire mon ordre du jour et si M. Floquet me dit que ce n'est pas lui qui fait la loi, je lui répondrai que je serais très heureux qu'il la fasse. (Rires. Bruit au centre.)

On n'entend que les pupitres battant sur l'air des Lampions.

M. Cunéo d'Ornano descend de la tribune en déclarant qu'il fera lundi sa citation sur le procès-verbal.

M. Jolibois. — Il n'y a pas d'article du règlement qui s'oppose à la lecture d'un ordre du jour. (Très bien à droite. Bruit à centre).

M. le Président. — On peut user du règlement, mais non en abuser.

L'ordre du jour en question n'avait pour but que de rouvrir la question qui était close. (Protestations à droite).

L'ordre du jour de M. Mérillon est adopté par 348 voix contre 220.

M. Jolibois. — L'ordre du jour de M. Cunéo d'Ornano est motivé et nul ne peut être juge des motifs.

M. le Président. — Je n'aurais pas dû dans aucun cas mettre aux voix un ordre du jour rédigé dans les termes de celui de M. Cunéo d'Ornano. (Exclamations à droite.)

La priorité pour l'ordre du jour de M. Laguerre n'est pas adoptée. (Ah! ah! à droite)

M. le Président. — Je donne la parole à M. Cunéo pour expliquer son vote.

M. Cunéo d'Ornano. — Par respect pour l'opinion de M. Floquet, je voterai contre l'ordre du jour de M. Mérillon. (Bruit au centre. — Applaudissements à droite.)

M. Floquet a dit qu'aucune conscience droite ne pouvait admettre que l'article 29 fut encore debout après la révolution du 4 octobre. (Rires et applaudissements à droite.)

Adoption de l'ordre du jour de M. Mérillon

L'ordre du jour de M. Mérillon est mis aux voix.

Pendant le vote, vive animation dans la salle.

M. Thévenet au banc ministériel, est entouré d'une dorzaine de députés qui lisent par dessus son épaule des papiers placés devant lui.

M. le Président. — Voici les résultats du vote sur l'ordre du jour présenté par M. Mérillon :

Votants	558
Majorité absolue	285
Pour	348
Contre	220

La Chambre l'a donc adopté par 128 voix de majorité.

LES FAILLITES

La Chambre adopte le projet de loi modifié par le Sénat relatif à la liquidation des faillites.

87 statues

La Chambre repousse l'urgence sur la proposition de M. Félix Pyat tendant à ouvrir un crédit de 50 000 francs pour ériger sur la place de la Concorde les statues des 87 chefs lieux de département.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

Le budget

La Chambre renvoie à la Commission du budget :

1° Une proposition de M. Basly tendant à ouvrir un crédit de 20 000 francs pour des secours aux 2000 ouvriers des équipements militaires actuellement sans ouvrage.

2° Diverses propositions relatives aux secours pour les inondations.

La séance est levée à 5 h. 10.

UN DISCOURS DE LÉON XIII

Rome, 2 mars. — Le pape, en recevant aujourd'hui le Sacré-Collège, à l'occasion de l'anniversaire de la douzième année de son pontificat, a prononcé un discours dont voici les parties principales :

» Messieurs les cardinaux connaissent la situation du monde, et celle de l'Europe en particulier; elle est d'une incertitude effrayante.

» Cette situation pèse tout spécialement sur la Papauté, privée de la vraie souveraineté qui lui assurait l'indépendance, et soumise à un pouvoir étranger.

» Elle doit nécessairement ressentir les incertitudes, les périls, les dommages auxquels l'Italie est exposée au dedans et au dehors.

» C'est pourquoi toute agitation surgissant à l'intérieur, principalement à Rome, et tout désastre menaçant l'Italie à l'extérieur, font naître chez les catholiques du monde entier des appréhensions, des anxiétés, des craintes pour leur chef.

» A cette cause fondamentale de Nos sollicitudes s'en ajoute d'autres très graves, par suite de l'état déplorable des choses religieuses en Italie.

» Ordit, on a même souvent répété en haut lieu, que l'Eglise jouit en Italie d'une plus grande liberté, que sa situation est plus enviable que partout ailleurs. Comment écouter sans une juste indignation de semblables énormités!

» Le seul fait d'avoir, par l'occupation du principat civil, enlevé au Saint-Siège sa souveraine indépendance est déjà une offense qui embrasse tout, puisqu'elle touche directement le Chef suprême de la catholicité et empêche sa libre action dans le monde. Or, la violation de cette liberté empêche tout gouvernement et l'Eglise en souffre forcément.»

. . . . . .

» C'est une folie d'espérer que l'Italie pourra jouir de la prospérité en faisant la guerre à l'Eglise; d'espérer la paix, la sécurité, la tranquillité, tant que sera maintenu ce vif conflit avec la Papauté et qu'on refusera de rendre au Pape cette vraie Souveraineté qui seule est la sûre garantie de son indépendance.

» Que le peuple italien y réfléchisse, qu'il reconnaisse enfin quels sont ses vrais amis, qu'il suive les impulsions de son caractère religieux, et qu'il s'inspire des nobles traditions de ses ancêtres. »

RÉCITS DU DIMANCHE

IV

A Justin Morand.

DEUX RENCONTRES

— Monsieur, vous êtes un insolent!

— Vous êtes un pallioquet, monsieur!

— Monsieur, vous m'en rendrez raison!

— Je suis à vos ordres, monsieur!

Ces violentes apostrophes étaient lancées par deux notables de la petite ville de Châteaurouge, qui quelques minutes auparavant *piquetaient* tranquillement à une table (toujours la même) du *café des Arts réunis*.

L'un des partenaires était M. Christophe Frampeignot, conseiller municipal, qui s'était fait élire en affichant des idées révolutionnaires d'un rouge ardent, bien qu'il fut l'homme le plus paisible de la petite cité, incapable d'écraser une mouche. On prétendait même qu'il allait faire ses pâques à la chapelle particulière de la marquise de Beaudonjon. Mais jamais ses électeurs n'avaient songé à lui demander compte de cet acte criminel, (peut être parce qu'ils l'accomplissaient eux-mêmes en sourdine) et M. Christophe Frampeignot menait la vie calme et patriarcale d'un homme ayant une grande fortune et une fille à surveiller.

Son interlocuteur, M. César Midouccette, était l'homme le plus grand et le plus gros à six lieues à la ronde. Sa taille; 1 mètre 94; son poids; deux cent vingt livres. Les gamins l'avaient surnommé *le ventru*. Nature joviale, grand buveur, grand rieur, les vitres du café des Arts tremblaient et les tables de marbre oscillaient sur leur base.

Cet homme quitte avait facilement à bras tendu M. Belhomme, le receveur de l'enregistrement, était la douceur personnifiée, la bonté dans tout ce qu'elle a de plus délicat. Son plus grand plaisir était de remplir ses poches de bonbons, et le matin, alors qu'il allait boire sur la place son petit verre d'eau-de-vie de cidre, les bambins sortant de l'école se roulaient sur lui, comme à l'attaque d'une citadelle.

— Bonjour, *Ventru*, disaient plus ou moins poliment les gamins de six à huit ans.

Et lui, sans se fâcher, avec un sourire, plissant son front et remuant son nez, mettait les mains dans ses poches et jetait les bonbons à la volée, avec un grand geste de semeur.

Les enfants se précipitaient les uns sur les autres comme une nichée de pierrots, se battaient, se bousculaient, tandis qu'infatigable, César Midouccette faisait sortir les friandises de ses poches inépuisables.

Christophe et César se connaissaient depuis la révolution de 48. Gardes nationaux ensemble, ils se plaisaient à parler des bonnes parties faites sous le bonnet fourré. Tous les mardis, Christophe allait souper chez César. Tous les vendredis, César allait souper chez Christophe.

Ayant chacun une fille, ils les aimaient avec une sollicitude jalouse. Rien n'était trop beau ni trop bon pour Jeanne et Marie. Jeanne, la fille de César, allait avoir dix-sept ans, Marie, la fille de Christophe, en avait dix-neuf.

Qui donc avait pu semer le désordre dans ces cœurs si étroitement unis, quel mot fit détraisait d'un seul coup, cette amitié *garde nationalesque*, paraissant devoir être éternelle?

Voici les faits dans leur simple atrocité.

On s'était rassemblé ce jour-là comme d'habitude au café des Arts réunis. Sur la table, placée près du comptoir, était étalé un splendide tapis (toujours le même). M. Chantavoine, commis principal des douanes et M. Ricort, chef de la fanfare Chateauruineuse étaient déjà là, et causaient des petits événements de la ville.

Lorsque Christophe et César arrivèrent, on se donna la poignée de mains traditionnelle et la partie de piquet croisé commença. Le conseiller municipal et le fabricant de cidre ayant gagné successivement trois parties, décidèrent d'en jouer une à deux pour dédommager leurs camarades.

Midouccette allait gagner, lorsque la faronche révolutionnaire, ayant compté 29 le fit suivre du nombre 60.

— Comment soixante, fit César étonné.

— Parfaitement, vous n'avez rien compté.

— Et mes trois as?

— Vous n'avez pas annoncé.

— Si!

— Non!

— Si!

— Non!

— Je triche alors?

— Eh... Eh.. monsieur...

— Monsieur, vous êtes un insolent.

— Vous êtes un pallioquet, monsieur.

— Monsieur, vous m'en rendrez raison.

— Je suis à vos ordres monsieur.

***

Ce fut un événement dans le café.

César était sorti de table diguement pour aller constituer ses témoins. Christophe jurait sur son mandat qu'il embrocherait César, et le traitait tout haut d'infâme réactionnaire.

En vain voulait-on s'opposer à ce que des amis d'enfance se battissent en duel, les deux adversaires n'en voulurent pas démordre.

— Oser dire que je triche, vociférait l'un.

— Compter soixante, quand j'ai trois as, clamait l'autre.

— L'injure est sanglante.

— L'affront crie vengeance.

Ah! on en parlera longtemps au café des Arts réunis.

Chacun sortit par une porte différente pour s'occuper des règlements de cette affaire d'honneur.

Christophe Frampeignot, s'adressa à M. Chantavoine qui voulut bien avec M. Serreladime l'huissier, lui servir de témoin. Quant à César Midouccette, il s'entendit avec M. Ricort et Chersud le premier clerc de notaire.

Tout admirablement en ordre, le procès-verbal suivant fut rédigé.

« A la suite d'une violente altercation, suivie » d'injures d'une gravité exceptionnelle, une ren- » contre a été décidée entre MM. César Midou- » cette, fabricant, et M. Christophe Frampeignot, » conseiller municipal.

» Le combat aura lieu à l'épée de combat, mains » gantées.

» Les corps à corps sont interdits. Le com- » bat prendra fin, lorsqu'un des deux adver- » saires aura été mis dans un état complet d'in- » feriorité.

Fait à Châteauruine, le 16 février 1887.

Pour M. César Midouccette CHARLES RICORT, EMILE CHERCAUD
Pour M. Christophe Frampeignot HORTENSIUS CHANTAVOINE, RAOUL SERRELADIME

En regagnant son domicile, Christophe, calmé par l'air rafraîchissant du Nord, pensa :

— J'ai peut-être été un peu loin. Il est joliment plus fort que moi à l'épée, cet animal de Midouccette. S'il m'embrochait, comme il le dit, que penseraient mes électeurs? Et puis je me dois à ma fille. Que deviendra-t-elle la pauvre enfant, si je succombais dans ce combat sanglant.

Qui veillera sur sa jeunesse? Si ma femme était vivante encore! Ah, la pauvre est partie trop tôt. Enfin, soyons homme, il n'y a pas moyen de revenir là-dessus; l'affaire est trop engagée maintenant. Ce qu'il y a de curieux, c'est que je ne lui en veux pas du tout à ce bourru de Midouccette, je vais me battre avec lui sans enthousiasme, j'aurai peur de lui faire du mal. Je crois qu'il est bon de rentrer faire mon testament, je laisserai une forte somme pour la création d'une société antiduelliste.

Pendant que le brave Christophe se faisait ces amères réflexions, César rentrait également chez lui la tête baissée et murmurait tout bas :

— Pourquoi me suis-je laissé emporter comme cela. Ce n'est vraiment pas raisonnable de ma part. Si j'allais tuer ce pauvre Christophe, je ne me le pardonnerais jamais. Je ne chargerai que mollement. Pourtant s'il me tuait, lui? Diable, je n'ai pas pensé à cette alternative. Que deviendra ma pauvre Jeanne, que deviendra ma chère épouse. Voilà qui est bien ennuyeux. Maudit soit ce damné jeu de piquet!

Si je faisais des excuses à Christophe? Non, non, c'est impossible. Que penserait-on de moi dans la ville.. ma foi à la grâce de Dieu. Je vais faire mon testament, et je laisserai 30 fr. à la ville pour fonder le *Cercle philanthropique des ennemis de la mort*.

Le combat devait avoir lieu le lendemain au petit jour dans le fossé des fortifications, à la porte Ouest.

Christophe ne dormit pas de la nuit, il passa son temps à nettoyer à l'emeri deux vieilles épées rouillées jusqu'à la garde. Trois heures du matin le surprirent dans cette occupation.

— Bigre